FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Annexe aux Instructions de course type 2020-2023

Nom de l'épreuve :	**LA COUPE DE LA RAGUE**
Dates :	**12 mars 2023**
Lieu :	**PORT DE LA RAGUE**
Autorité organisatrice :	**I. S. C. R.**

HEURE LOCALE DU COUCHER DU SOLEIL
18h35

EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS
Au Club ISCR

EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE
Sur la Digue du port de la Rague

DELAI APRES L'AMENEE DE L'APERCU A TERRE (si différent de 30')
20 minutes

PROGRAMME DES COURSES
Le nombre de course prévue : 1
L'heure du premier signal d'avertissement : 10h55

DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE
Golfe de la Napoule et Golfe Juan

DEPART DES COURSES
Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV : Départ de la procédure à 5 minutes
Un bateau qui ne prend pas le départ 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS

DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART (si différente du § 10.2 des IC type)
Entre le mat du comité de course A TERRE OU EN MER arborant un pavillon orange et une bouée cylindrique jaune.

HEURE LIMITE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT
Sans objet

DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE (si différent du § 12.1 des IC type)
Entre le comité de course A TERRE OU EN MER et la bouée d'arrivée, à franchir dans le sens du parcours

HEURE LIMITE DE LA COURSE
17h00 pour le premier de chaque classe.
30 minutes après le 1er de la classe + le plus grand écart de rating du groupe.

DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Groupe 1 : les bateaux avec groupe HN net de 0 à 14,5 sauf les R3 et L	**flamme blanche**
Groupe 2 : les bateaux avec groupe HN net de 15 à < 21,5 sauf les R3 et L	**flamme bleue**
Groupe 3 : classe A, B, C, D avec groupe HN net ≥ 21,5 sauf R3 et L	**flamme rose**
Groupe 4 : classe R3 et classe L	**flamme noire**
Groupe 5 : Multicoques	**flamme 5**

DESCRIPTION DES PARCOURS

Pour les flammes blanches et bleues :
Parcours n°1 : Départ - B(TR) – C(TR) – D(TR) – E(TR) – F(TR) – A(TR) DISTANCE : 15.0 milles
Parcours n°2 : Départ – F(BA) – E(BA) – D(BA) – C(BA) – B(BA) – A(BA) DISTANCE : 15.0 milles

Pour les flammes roses et noires:
Parcours n°1 : Départ – B(TR) – C(TR) - D(TR) – G(BA) – E(TR) – G(TR) – F(TR) – A(TR) DISTANCE : 21.0 milles
Parcours n°2 : Départ – F(BA) – G(BA) – E(BA) – G(TR) – D(BA) – C(BA) – B(BA) – A(BA) DISTANCE : 21.0 milles

Pour la flamme n°5 :
Départ – balises des moines – ile de la Tradelière – Bateguier – Arrivée (tout bâbord) DISTANCE : 12.4 miles

DESCRIPTION DU PARCOURS REDUIT
Possibilité de réduction de parcours à n'importe quelle marque

MARQUES
A - Bouée cylindrique jaune mouillée dans le Sud-Est du port de la Rague
B - Bouée mouillée à dans le Sud-Est du port de Mandelieu
C - Bouée mouillée dans le Sud de la digue du vieux port de Cannes
D – Bouée mouillée dans le Sud-Ouest du Yacht Club de Cannes
E - Bouée mouillée dans le Sud-est du feu vert de l'entrée du port de Golfe-Juan
F – Bouée cylindrique jaune mouillée dans l'Est du port de Théoules
G - Balise des moines

Possibilité d'une bouée de dégagement (Bouée cylindrique blanche)

SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)
La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par une pénalité d'un tour (360°)

DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (si différent du § 17.1 des IC type)
Les réclamations devront être déposées avant 18h00.

SYSTEME DE CLASSEMENT (si différent du système de points à minima)
Sans objet

SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE
Temps/Distance avec application du CVL

CANAL DE VACATION RADIO
VHF : 77 Comité : 06.26.45.23.13

ORGANISATION DE LA JAUGE
Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de jauge à tout moment. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et/ou non déclarés dans sa fiche d'inscription.

HEURE LIMITE DES RECLAMATIONS CONCERNANT LES COEFFICIENTS
Identique à l'heure limite des dépôts de réclamation

REMISE DES PRIX :
Au club de la rague à 18h30

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL
Président du comité de course : Marie Giaccone
Président du Jury : Pierre Giaccone

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PARCOURS N°1 et N°2
POUR LES FLAMMES BLANCHES ET BLEUES

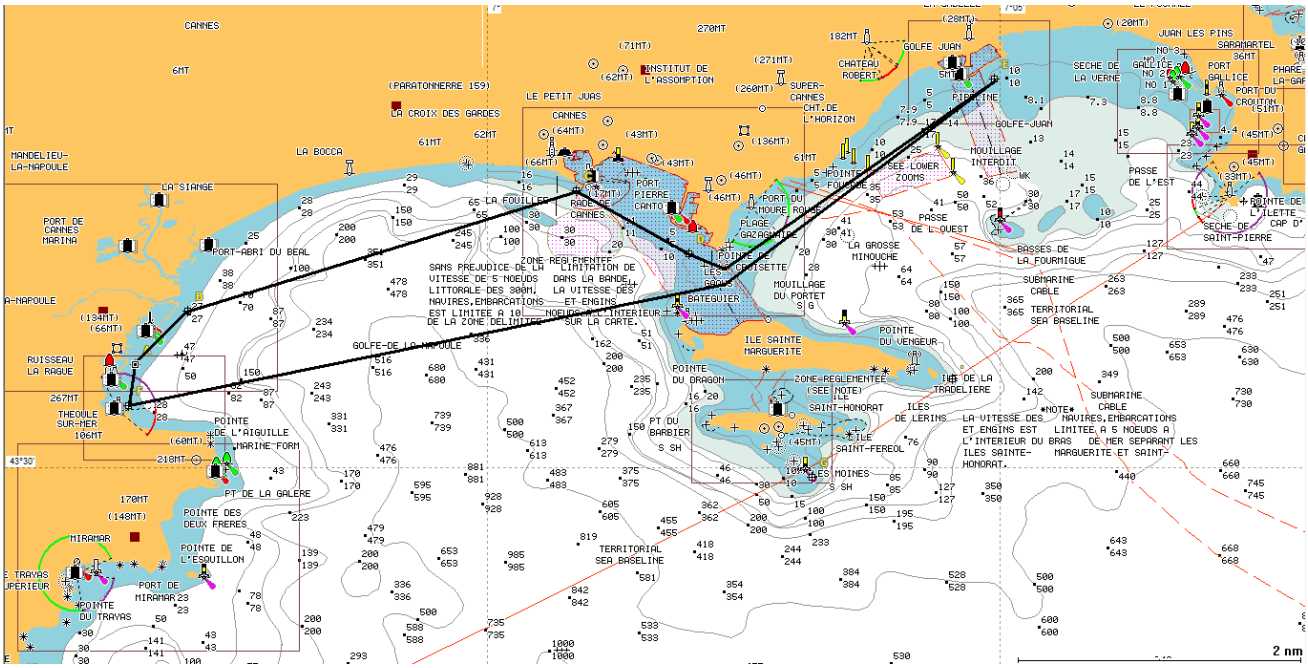

PARCOURS N°1 et N°2
POUR LES FLAMMES ROSES ET NOIRES

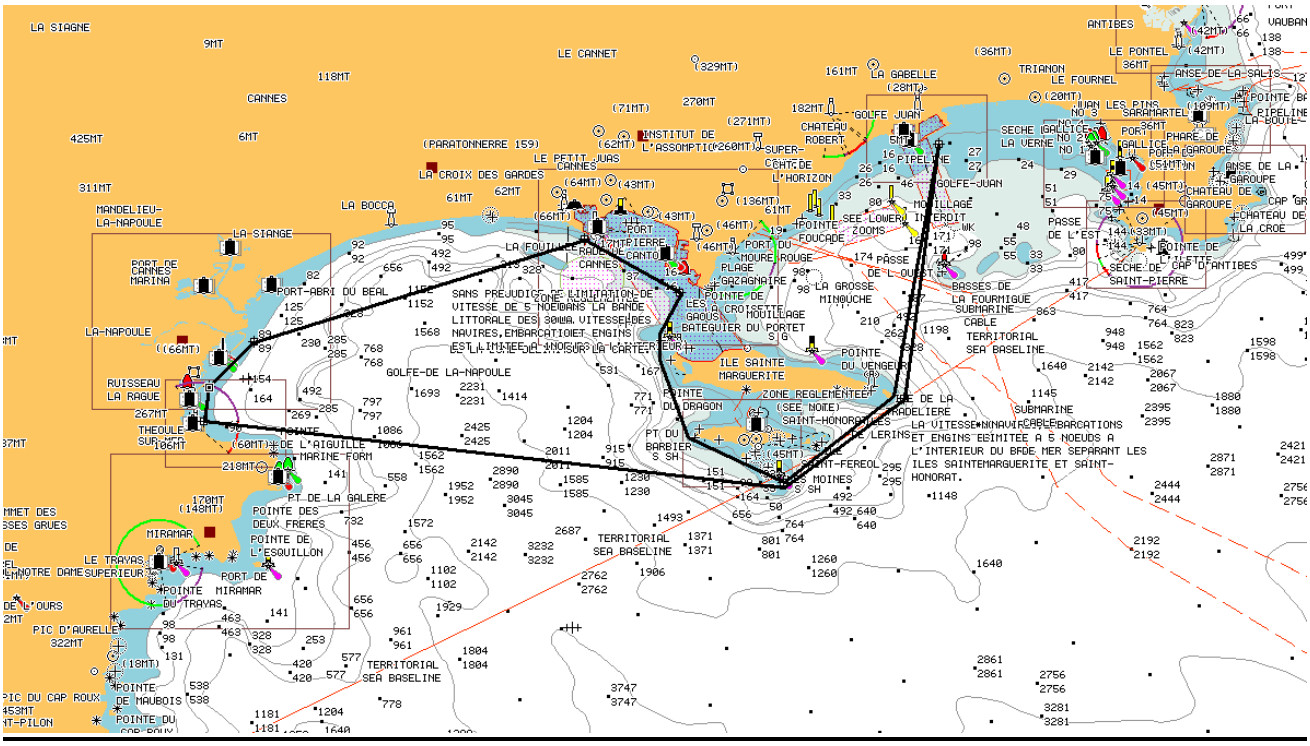
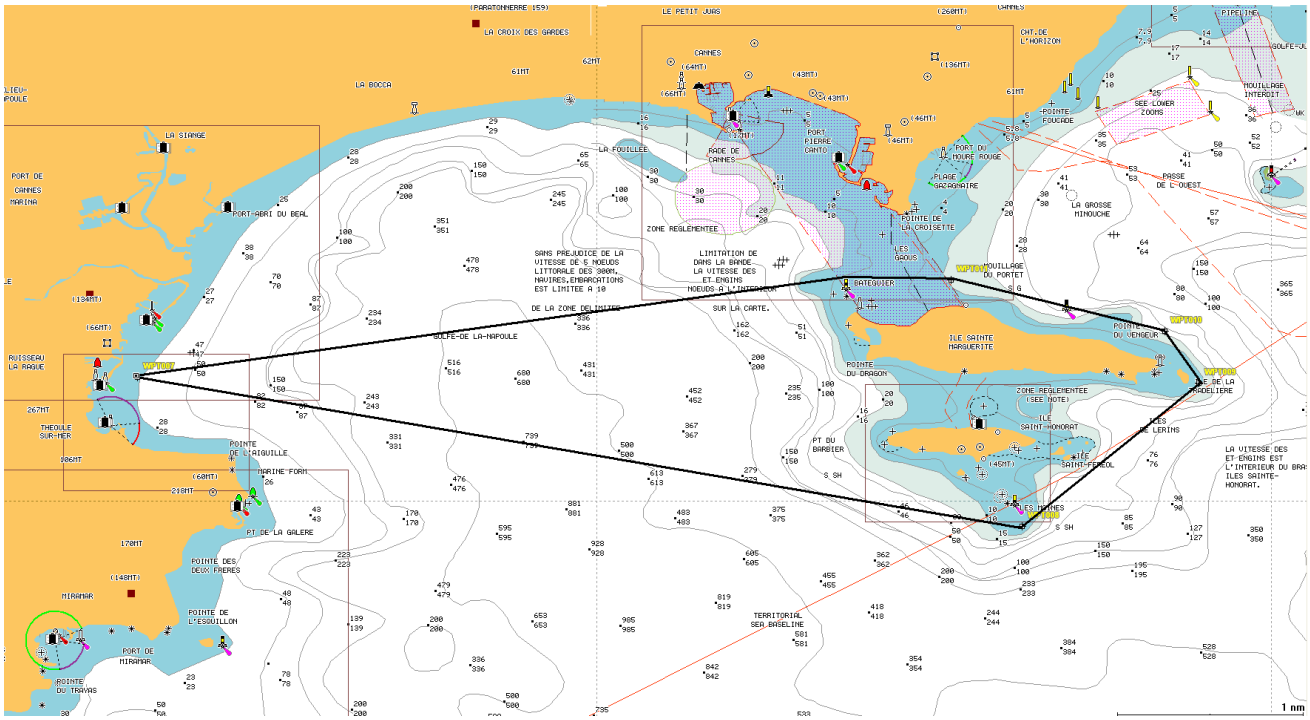
PARCOURS POUR LA FLAMME 5